

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

-Tunis Re-

Siège social : 12 Avenue du Japon -1073 Tunis

La Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » informe ses honorables actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 04 Mai 2023, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2022, un montant de dividende de 0,400 DT par action totalement soumis à la retenue à la source et pour un montant total de 8.000 000DT.

La date de détachement est fixée pour le 19 mai 2023.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.